

que le recours, l'automne dernier, à la loi sur les mesures de guerre, compte tenu de l'aboutissement de cette malheureuse crise, n'a été ni avantageux ni opportun. L'application de la loi sur les mesures de guerre doit faire l'objet d'un décret ministériel et, puisqu'il en est ainsi, j'aimerais que soit prévu un contrôle judiciaire de la validité des mesures prises en vertu du règlement édicté afin que ceux qui sont détenus sans qu'une accusation ne soit portée contre eux disposent de ce recours.

Pour ces raisons et d'autres, l'amendement mérite l'approbation de la Chambre. Peut-être y aurait-il lieu que le comité aborde toute la question des droits civils au pays. Ce faisant, il aiderait les gouvernements, tant provinciaux que fédéral, dans leur tentative pour rédiger une nouvelle constitution, dont le point saillant serait une déclaration qui consacrerait pour les Canadiens certains droits à jamais.

• (5.30 p.m.)

**M. Robert P. Kaplan (Don Valley):** Monsieur l'Orateur, en procédant à la formation du nouveau comité chargé d'étudier les menaces de violence et de terreur dans notre société, il nous serait possible, si nous le voulions, de monter le plus grand spectacle en ville. Nous avons tous les ingrédients nécessaires: l'intrigue, la violence et le meurtre. Toute la gamme des émotions humaines y sont: la crainte, la haine, et le racisme. On peut y trouver de nombreuses nuances politiques: la tyrannie, le fascisme, le communisme et le totalitarisme. Ce spectacle pourrait donner lieu à des grandes victoires politiques. Chaque parti politique pourrait jouer et obtenir de grandes victoires ou de grandes défaites. Nous y participerions tous. Chaque parti représenté à ce comité pourrait mener une campagne électorale. On pourrait présenter au comité toutes les promesses, les accusations et les contre-accusations, mais je ne pense pas que ce soit la tâche pour laquelle on nous a élus ici. On ne nous a pas envoyés ici pour faire campagne mais pour résoudre les problèmes du Canada, et non pas les exploiter, surtout en vue de victoires politiques. A un niveau plus dangereux, nous pourrions faire ressortir les différences que présente notre tâche, nos disparités en matière de développement et de valeurs. De cette façon nous pourrions aider le Canada à se désagréger. Il nous faut résister à ces tentations.

Le gouvernement est pleinement responsable du rôle qu'il a joué dans les événements d'octobre dernier à Montréal et dans les environs. Il ne doit y avoir aucun doute à ce sujet. J'ai été heureux d'entendre le ministre de la Justice souligner à nouveau que le gouvernement accepte ses responsabilités. Les partis de l'opposition devront également assumer la responsabilité de leurs positions. Les faits et leur interprétation ont été présentés et le seront encore au cours de la prochaine campagne électorale. Il appartiendra aux électeurs de nous juger. Il appartiendra ensuite à l'histoire de juger qui étaient les héros et qui a joué le mauvais rôle pendant la crise FLQ. Tel que je le conçois, le comité envisagé n'atteindra pas ces objectifs. Une tâche plus pratique et plus importante l'attend.

J'ai suivi avec intérêt la thèse exposée par les porteparole de l'opposition au sujet de la motion et de l'amendement. Le thème de leurs remarques, c'est que le comité devrait mettre au jour ce qu'on appelle les demi-vérités

et les faits dénaturés qu'on a invoqués pour justifier le recours à une loi d'exception, et que le gouvernement s'est conduit l'automne dernier de façon honteuse. Leur espoir, et à juste titre, c'est que l'amendement proposé orientera le comité vers un débat de caractère politique.

Ce n'est pas le FLQ qui a inventé la violence organisée et la terreur. Je ne crois pas, hélas, que la menace de violence organisée et de terreur prendra fin avec la disparition du FLQ. Personnellement, je rejette l'amendement dont nous sommes saisis parce qu'il suppose que la répression de la violence doit s'inspirer des événements qui se sont déroulés à Montréal en octobre dernier. J'ai appuyé le gouvernement à l'époque et voté en sa faveur. Évidemment, comme bien d'autres, je ne prétends pas qu'il ait alors réagi outre mesure et qu'il se soit lancé dans une aventure. Se concentrer sur cette question, c'est oublier l'objectif assigné au comité.

Même si les allégations de l'opposition étaient admises, l'objet proposé aux délibérations du comité serait encore justifiable et valable vu ce qui se passe ailleurs dans le monde et ailleurs dans notre pays.

**L'hon. M. Stanfield:** Par exemple?

**M. Kaplan:** Ailleurs dans le monde, il y a menace de terrorisme actif et de violence.

**L'hon. M. Stanfield:** Le député a dit: «ailleurs dans notre pays». Nous citerait-il des exemples?

**M. Kaplan:** Je puis citer l'exemple suivant. Il y a environ cinq semaines, à une réunion publique tenue à Toronto, des gens qui se prétendaient membres de la Société Edmund Burke ont lancé des bombes lacrimogènes sur ma femme et moi-même. Cela est arrivé au cours d'une campagne qui, d'après la police, avait été soigneusement organisée longtemps d'avance.

**L'hon. M. Stanfield:** On aurait donc dû déclarer l'état d'urgence.

**M. Kaplan:** Ce n'est pas ce que je dis.

**L'hon. M. Stanfield:** Qu'est-ce que vous dites?

**M. Kaplan:** Je signale une chose qui en vaut la peine, selon moi. Je suis heureux d'avoir l'occasion d'en donner un exemple. La violence et la terreur sont des phénomènes de notre monde et de notre société, que nous le voulions ou non, et elles ne se bornent pas aux événements survenus à Montréal.

La violence et la terreur ont une longue histoire mais leur évolution dans la société moderne présente un aspect nouveau. Il y a deux éléments que j'aimerais signaler. Tout d'abord, la terreur est reconnue de plus en plus comme une tactique politique légitime. Cette légitimité doit disparaître. En dépit du point de vue exprimé par le chef du NPD au cours du dernier débat sur la motion à l'étude, je crois que, dans la société où nous vivons au Canada, la volonté des gens trouve son expression dans les institutions du gouvernement. Notre société n'est pas encore vraiment juste. Néanmoins, il n'y a aucun groupe, aucune région ou aucune classe sociale de désavantagés au Canada qui aient le droit de croire que le processus démocratique ne peut rien pour eux. Ses désavantagés apprennent maintenant à recourir aux méthodes démo-